

Contrat de location de matériel

Compagnie d'Armes Rochelaise - Saison 2020 – 2021

La Compagnie d'Armes Rochelaise met à disposition du matériel pour certaines pratiques. Cette location peut prendre deux formes : un prêt ponctuel lors de la séance (armes), une location longue durée sur la saison (équipement). Certaines pièces d'équipement cependant sont à acheter soit par l'usager directement (coudières, genouillères), soit en passant par l'association (gants de sabre laser).

SABRE LASER

Nom : Prénom :

Matériel loué

Pièce	Possède	Loué	Location annuelle	Caution
<input type="checkbox"/> Masque N°			30,00 €	75,00 €
<input type="checkbox"/> Cuirasse N°			20,00 €	45,00 €
<input type="checkbox"/> Sabre laser (prêté à la séance)			10,00 €	-
<input type="checkbox"/> Genouillères + Coudières			À acheter la 1ère année	
<input type="checkbox"/> Gants			À acheter la 1ère année	
TOTAL		

Les prix indiqués comprennent la réparation du matériel loué et son entretien.
Les armes seront à laisser à la salle à chaque fin de cours.

Paieiment

<input type="checkbox"/> Paieiment (N° du chèque :)	Montant total :
	Le :
<input type="checkbox"/> Caution (N° du chèque :)	Montant total :
	Le :

Termes du contrat

Le matériel est loué par l'association Compagnie d'Armes Rochelaise jusqu'au mois de juin de l'année en cours. **Le matériel devra être rendu en fin de saison sportive à une date fixée et communiquée en temps voulu par l'association** ; le chèque de caution sera restitué en totalité ou en partie à ce moment-là selon l'état du matériel. En cas de non-restitution du matériel à la date fixée, le chèque de caution sera encaissé. **Le matériel devra être rendu propre et sec** ; merci d'entretenir régulièrement chaque pièce selon les recommandations de nettoyage indiquées (dans tous les cas pas de sèche-linge).

La signature de ce présent contrat m'engage à en respecter les termes et à respecter le matériel de l'association.

Fait à le

Signature de l'adhérent(e) (ou de son représentant légal) :